

## Tableau annuel d'avancement au Grade d'Agent de Maîtrise Principal

**Le Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent,**  
**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code général de la fonction publique,  
**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
**Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
**Vu** le décret n°2016-1382 du 12/10/2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des **agents de maîtrise territoriaux.**  
**Vu** l'arrêté en date de la 14/03/2022 portant définition les lignes directrices de gestion de la collectivité,

### ARRETE

#### Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du
1	SOLER Christophe	Agent de maîtrise – 11 <sup>ème</sup> échelon au 26/08/2022	01/05/2023
2	VASQUEZ Marie-Louise	Agent de maîtrise – 9 <sup>ème</sup> échelon au 01/01/2022 (anc : 7m9j)	01/05/2023
3	RADONDY Brigitte	Agent de maîtrise – 9 <sup>ème</sup> échelon au 01/01/2022 (anc : 3m10j)	01/05/2023

#### **Part respective des femmes et des hommes**

Total des agents promouvables : 2 femmes 1 homme

Total des agents inscrits sur le tableau : 2 femmes 1 homme

**ARTICLE 5 :** Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion et au Comptable de la collectivité.

Fait à Ille sur Têt, le 22/03/2023

**Le Président,**



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent